

haute direction du gouvernement, réunir son capital par une émission d'actions et poursuivre moins la réalisation de bénéfice que l'alimentation du pays en capitaux à bon marché. » (23)

Ce projet trop beau pour trouver l'approbation du roi, témoigne de nouveau de l'intérêt que Pescatore portait au redressement de son pays et démontre une fois de plus que tout en restant fidèle orangiste\*), il était pourtant loin de méconnaître les intérêts vitaux du pauvre Grand-Duché.

Le 7. 6. 1842 il entrera dans la nouvelle Assemblée des Etats composée de 34 notables nommés le 30. 10. 1841 par Guillaume II sur proposition de la Commission des Neuf (dont fit partie THEODORE PESCATORE III 10)

Se sentant une grande ardeur au travail, les membres de cette Assemblée ne se perdaient pas en de vagues discussions (les réunions n'étaient pas publiques !), tenaient souvent deux séances par jour et se réunissaient parfois en sections à cinq heures du matin. (24)

Pescatore, qui représentait le canton de Grevenmacher siégea aux Etats jusqu'à leur dissolution le 29. 3. 1848.

Avant cette date et dans l'espoir de prendre les devants, le Roi Grand-Duc suggéra au gouvernement de la *Fontaine* de charger une *commission de quinze membres* de l'élaboration d'un projet de revision de la constitution. C'est du sein de cette commission, dont la composition fut connue le 24 mars et qui comprenait bien-entendu Antoine Pescatore, qu'émana la proposition au Roi de convoquer la Constituante. Celle-ci se réunira déjà le 25 avril.

Entretemps le gouvernement, qui se plaignait de son immense responsabilité, reçut de la part de Guillaume II le conseil de la faire partager par des personnages influents qu'il s'adjoindrait. Cette suggestion fit se raviser les membres du gouvernement qui n'aimaient pas du tout l'idée d'un élargissement de l'exécutive. Comme, à ce sujet, il avait été question d'Antoine Pescatore, proposé par le Roi Grand-Duc, ces Messieurs (dont son cousin THEODORE PESCATORE) trouvèrent que conservateur, « il ne leur aurait rien apporté et n'aurait été qu'un embarras pour eux. »

Aux élections pour le *Parlement de Francfort*, également en 1848, Antoine Pescatore fut élu député suppléant avec *Boch-Buschmann* et *X. Schon* ; *Willmar*, *Em. Servais* et *Ch. Munchen* ayant été désignés comme députés effectifs. Il s'était agi, en l'occurrence, d'un vote étrange en ce sens que seuls furent élus les candidats libéraux adversaires de Mgr *Laurent*.

Dans l'Assemblée des Etats qui, à partir du 12. 6. 1854 prit la succession de la Chambre dissoute à la suite du coup d'Etat, Pescatore représenta de nouveau le canton de Grevenmacher, et cela jusqu'au 27. 11. 1856. Pendant la session de 1855 il fut élu vice-président des Etats.

\*) Les rois de Hollande ne manquèrent pas de témoigner leur reconnaissance à ce solide soutien de leur trône : Guillaume I<sup>er</sup>, avant sa mort, conféra à Antoine Pescatore le grade de chevalier dans l'ordre du Lion néerlandais tandis que son successeur l'invita en 1840 à assister à son inauguration.